Image not found or type unknown

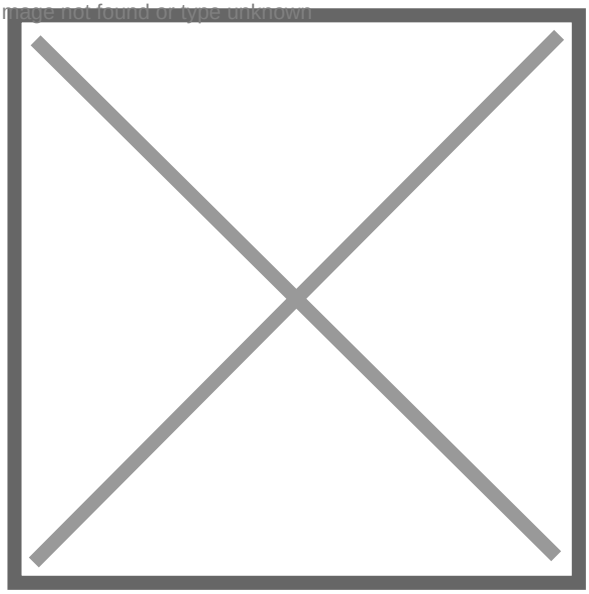

Arret de paiement pension alimentaire

Par **marie**, le **18/12/2008** à **14:03**

bonjour,

Mon fils va avoir 18 ans le 18 janvier 2009.Il va commencer à travailler comme intérimaire,vers le 07-01-09.
Son père m'a dit qu'il cessera de payer la pension alimentaire à partir de ce jour.En a-il le droit?

Par **jeetendra**, le **18/12/2008** à **14:52**

bonjour, la réponse est non, sauf s'il obtient l'accord du juge aux affaires familiales par un jugement, sinon délit d'abandon de famille, cordialement

Par **timati**, le **18/12/2008** à **16:53**

Bonjour,

Cette question m'intéresse.

Si dans le jugement de départ il était stipulé que le père devait verser une pension à l'enfant tant que celui ci justifiait de faire des études, il me semble qu'il est normal qu'à l'entrée en intérim de son fils il arrête de verser. Donc dans ce cas ce n'est pas un abandon de famille.

Si?

Qu'est-il écrit sur le jugement??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés